

DÉCISION N°2018-39 DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

VU le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 modifié portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.321-9 et suivants,

VU la délibération n°2016-17 du Conseil d'Administration du 2 novembre 2016 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 23 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au Directeur Général,

VU l'arrêté du 13 avril 2015 de Madame la Ministre de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination de M. Jean-Christophe COURTIN en tant que Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval,

Article 1 :

Donne délégation à M. Jean Hugues MARCHAL, Responsable Juridique, pour signer l'acte d'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine d'un ensemble d'immeubles sis à VILLERUPT, cadastrés conformément au tableau ci-après, moyennant le prix TTC de 688 689,70 € (SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES) dont TVA sur la marge de 1 448,12 € (MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-HUIT EUROS ET DOUZE CENTIMES), pour un prix HT de 687 241,58 € (SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES) :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	54	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 91 ca
AC	55	Rue Emile Curicque	01 ha 06 a 36 ca
AC	10	Rue Emile Curicque	00 ha 06 a 00 ca
AC	104	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 10 ca
AC	105	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 20 ca
AC	106	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 28 ca

AC	107	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 28 ca
AC	108	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 56 ca
AC	109	Rue Emile Curicque	00 ha 02 a 13 ca
AC	111	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 57 ca
AC	112	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 08 ca
AC	113	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 46 ca
AC	114	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 87 ca
AC	174	Rue Emile Curicque	00 ha 01 a 16 ca
AC	178	Rue Emile Curicque	01 ha 97 a 96 ca
AC	181	Rue Emile Curicque	02 ha 80 a 59 ca
AC	182	Rue Emile Curicque	00 ha 00 a 07 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval.

Fait à AUDUN-LE-TICHE,
Le 27 novembre 2018

Le Directeur Général,
Jean-Christophe COURTIN